

#innovation2024

l'observatoire des
startups, PME et ETI
Synthèse



Avec nos partenaires



sogedev⁺
by epsa

Mouvement
des Entreprises
de France **E**



ART

APIDIM



EDEN

GICAN



LE DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
INNOVATION ET NUMÉRIQUE

NAE
NORMANDE

NUMA
NORMANDE

COMITÉ
D'ENTREPRISES
DE FRANCE

Polepharma

Le Réseau
des Carnot

Seine
Normandie
AGROALIMENTAIRE

Vallians
Normandie

Introduction



Nous présentons, cette année, les résultats de notre enquête sur les mesures du Gouvernement en faveur de l'innovation au cœur d'une période que l'on peut qualifier de singulière. En effet, nous traversons un momentum particulièrement complexe et pavé d'incertitudes eu égard aux défis collectifs à relever s'agissant notamment de l'attractivité, de la souveraineté, de la réindustrialisation et des finances publiques.

Au cours des dernières années, **l'innovation a fait l'objet de multiples actions prenant des formes différentes** (mesures fiscales, référencements, financements spécifiques, processus d'achat, création d'écosystèmes...).

Les résultats de notre étude, souvent éloquentes et toujours légitimes à la lumière du nombre conséquent de réponses provenant d'une diversité d'entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national, **interpellent, guident et sensibilisent l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation avec un objectif inchangé**. À travers le suivi des engagements et des actions ainsi que de leur perception par les premiers concernés, nous rappelons qu'il est indispensable de garantir un environnement favorable au développement des entreprises d'innovation et de croissance au service de la compétitivité et de la création d'emplois en France.

Écosystèmes à l'image de la French Tech, créée en 2013, évolution et amélioration des règles de la commande publique d'innovation, création d'agences d'innovation dans des domaines structurants

comme la défense, les transports et la santé, dispositifs fiscaux, plan de relance sont autant de briques d'un édifice qui mérite une attention sérieuse animée d'une vision à long terme.

Cette année encore, sous la forme d'une confirmation évidente, **nous relevons, d'une part, un attachement extrêmement fort à des dispositifs structurels constitutifs** d'une véritable politique publique de l'innovation, à l'image du crédit d'impôt recherche (CIR), du crédit d'impôt innovation (CII) ou du statut de jeune entreprise innovante (JEI). D'autre part, **nous notons une expression claire s'agissant du besoin de simplification et de visibilité qu'attendent les entreprises vis-à-vis des pouvoirs publics**.

Avant-propos



Antoine Armand
Ministre de l'Économie,
des Finances et de
l'Industrie

La publication du rapport annuel sur l'innovation du Comité Richelieu est toujours riche d'enseignements sur la relation entre la puissance publique et l'écosystème français des startups, PME et ETI innovantes.

Je suis heureux d'y constater l'intérêt manifesté pour nos agences d'innovation dans la santé et dans les transports, dans le sillage de l'agence d'innovation de défense qui consolide chaque année sa bonne place dans le paysage.

Au-delà de leur bonne identification, c'est la qualité du recours au dispositif qui m'importe. Le crédit impôt-recherche (CIR) et le crédit d'innovation d'impôt (CII) témoignent en la matière d'un véritable plébiscite. Enfin, l'indicateur le plus décisif reste bien sûr l'ampleur de l'impact. L'exemple du statut jeune entreprise innovante (JEI) dont 90% des bénéficiaires saluent les effets probants sur leur activité nous encourage à maintenir et déployer ces dispositifs.

Notre capacité d'innovation et de recherche, à la fois pour conquérir de nouveaux marchés et assurer la transition énergétique et numérique est une de mes priorités absolues. C'est le sens du plan France 2030 qui a fléchi 54 milliards d'euros sur 5 ans vers l'innovation et son industrialisation. Mais nous continuons aussi à mobiliser les financeurs privés, qui doivent rester le cœur du dispositif. Sur le seul plan de l'IA, nous avons ainsi poursuivi l'initiative Tibi 2 qui doit permettre à 35 investisseurs institutionnels d'engager 7 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2026.

Le capital humain requiert également toute notre attention. Sur le secteur de l'IA par exemple, on sait combien il nous est envié partout dans le monde. Il constitue un avantage compa-

ratif considérable que nous devons cultiver, étendre et consolider pour ne pas voir fuir nos talents.

Une double acculturation reste indispensable côté puissance publique pour encourager l'innovation des entreprises. D'abord celle de la simplification : c'est une de mes priorités pour libérer le potentiel de croissance des startups, PME et ETI, et je porterai en 2025 ce combat à l'échelle européenne. Ensuite celle de la commande publique, qui a un rôle à jouer dans la traction de l'écosystème, et nous devons amplifier l'effort sur ce point. Il nous faut notamment faire mieux connaître l'existence du correspondant PME de la Direction des achats de l'Etat, le portail APProch ou le dispositif PLACE, et rappeler aux entreprises encore trop nombreuses à l'ignorer que les achats publics de R&D ne sont pas soumis au Code de la commande publique.

Dans un contexte international où les crises se succèdent, la consolidation de notre souveraineté industrielle doit être notre cap. L'innovation, qu'elle soit dédiée aux transitions écologique et numérique, à la conquête de nouveaux marchés ou aux technologies critiques et de pointe y tiendra un rôle névralgique.

**Clara Chappaz**

Secrétaire d'État chargée
de l'Intelligence artificielle
et du Numérique

Ministère de l'Enseigne-
ment supérieur et de la
Recherche

L'innovation n'est plus seulement un atout : elle est devenue une nécessité. Dans un monde en mutation rapide, marqué par des défis colossaux – qu'ils soient climatiques, énergétiques, géopolitiques ou numériques –, innover est la condition de notre résilience et de notre prospérité future.

La transition numérique est au cœur de cette dynamique. Elle nous offre des leviers puissants pour transformer nos entreprises, nos territoires et notre société. Mais elle impose aussi des responsabilités : sécuriser nos infrastructures, garantir l'inclusivité et préserver notre souveraineté.

Nos laboratoires de recherche, nos startups, nos PME, nos ETI et nos grands groupes forment un écosystème d'innovation riche et diversifié dont il convient de resserrer les liens. Les startups et PME, par leur agilité, ouvrent des voies de rupture dans des domaines clés comme l'intelligence artificielle, le quantique, le nucléaire, la biologie ou encore les technologies de décarbonation. Ce continuum entre acteurs de tailles et de spécialités variées est essentiel pour faire émerger, développer et industrialiser ces innovations technologiques.

Depuis 2017, nous avons franchi des étapes décisives pour structurer et dynamiser notre écosystème avec des premiers résultats tangibles. Néanmoins le travail n'est pas fini. Aujourd'hui, notre action doit se recentrer sur les leviers les plus efficaces dans un contexte budgétaire contraint. Les dispositifs fiscaux, le soutien de proximité aux entreprises de la French Tech, les agences d'innovation et la commande publique sont autant de piliers qu'il convient de consolider pour poursuivre le développement d'un écosystème d'innovation résilient.

Les travaux des observatoires tels que celui porté par le Comité Richelieu et ses partenaires sont précieux. Ils permettent d'évaluer nos progrès, d'identifier nos marges de manœuvre et d'orienter nos politiques publiques.

Dans le contexte actuel, il est impératif de poursuivre nos efforts afin de faire émerger des champions technologiques français et européens à même de renforcer notre compétitivité, notre souveraineté et permettant de répondre aux grands défis sociétaux à venir.

Synthèse de l'observatoire

La French Tech : 11 ans après, un label installé dans l'écosystème qui mérite une attention

Près de 26% des répondants font partie d'un système labellisé contre 32% en 2023. 21,90% des répondants ne connaissent pas la French Tech (contre 15,3% en 2023 et 13,5% en 2022).

Parmi les répondants faisant partie de cet écosystème, 47,75% déclarent que le label a un impact positif sur leur entreprise (vs 53,7 % en 2023, 51% en 2022 et 59% en 2021). Cet impact positif a davantage concerné leur activité sur le territoire national (84,91% contre 59,8% en 2023) que leur activité à l'international (13,21% contre 9,4% en 2023).

Les Agences d'innovation suscitent de l'intérêt, l'Agence de l'innovation de défense en tête

35,66% des répondants travaillent en lien avec les secteurs de la défense et de la sécurité (contre 27,2% en 2023), ils sont 28,73% à travailler avec le monde de la santé ou les produits de santé (contre 32,1% en 2023) et 26,26% à travailler dans le monde des transports (contre 26,4 % en 2023).

Pour la deuxième fois, nous interrogeons les entreprises sur les agences d'innovation qui sont au nombre de trois en France : l'Agence de l'innovation de défense (AID) créée en 2018, l'Agence de l'innovation pour les transports (AIT), créée en 2021 et l'Agence de l'innovation de santé (AIS) créée en 2022.

L'enseignement est le suivant :

- **L'AID est la plus ancienne, la plus attractive et gagne du terrain.** 35,35% (contre 28,9% en 2023) des répondants la connaissent, parmi lesquels 48,91% (contre 40,8% en 2023) déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 43,44% (contre 38,8% en 2023) de l'ensemble des répondants envisagent

de travailler avec elle dans un avenir plus ou moins proche.

- **L'AIT est la moins connue des agences d'innovation mais connaît une légère amélioration par rapport à l'année précédente.** En effet, 7,47% des répondants (contre 5,2% en 2023) la connaissent, parmi lesquels 23,08% (contre 23,5% en 2023) déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 20,8% (contre 25,4% en 2023) de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans l'avenir.
- **L'AIS est la plus jeune et connaît un léger recul de notoriété,** 11,33% des répondants la connaissent (contre 13,3% en 2023), parmi lesquels 15% (contre 26,2% en 2023) déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 25,76% (contre 28,6%) de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans un avenir plus ou moins proche.

Une proportion non négligeable des entreprises envisage de travailler avec les agences d'innovation. Sans aucun doute, celles-ci suscitent un intérêt.

La commande publique innovante : une évolution lente, mais qui encourage la poursuite des efforts d'acculturation

Les achats de l'État : PLACE gagne en notoriété quand le portail APPROch peine à se faire connaître

19,59% des répondants (contre 23% en 2023) connaissent la Direction des achats de l'État (DAE). Parmi ces répondants, 12,73% (contre 8,6% en 2023) déclarent être ou avoir été titulaires ou sous-traitants d'un accord-cadre interministériel de la DAE.

55,37% (contre 49,7% en 2023) des répondants estiment que l'accès à la commande publique de l'État est difficile quand 9,73% (contre 9,9% en 2023) estiment qu'il est assez facile ou très facile. On note que 34,9% (contre 40,5% en 2023) des répondants ne se prononcent pas.

7,95% des répondants (contre 10% en 2023) ont connaissance de l'existence du correspondant PME de la DAE qui leur permet d'en savoir plus sur les opportunités offertes par la commande publique pour les PME.

1,34% des répondants (contre 3,2% en 2023) connaissent le portail APProch. **Ils sont 33,33% (contre 20,3% en 2023) à connaître PLACE.** Parmi ceux qui connaissent PLACE, ils sont 63,54% (contre 59% en 2023) à l'avoir utilisé pour s'informer des marchés publics dans leur secteur d'activité ou dans leur région.

L'achat public d'innovation

Les dispositifs d'achat public d'innovation restent les parents pauvres de la politique publique en faveur de l'innovation, non pas du point de vue de l'existence de dispositifs, mais de l'usage qui en est fait. Ils existent mais sont méconnus et très peu utilisés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 90,5% des répondants, contre 90,9% en 2023, **ne savent pas que les achats publics de R&D sont exclus du champ d'application du code de la commande publique.**

8,82%, contre 4,9%, déclarent avoir été ou être titulaire d'un partenariat d'innovation. Enfin, on note que 6,53% des répondants (contre 7,31% en 2023, 6,7% en 2022 et 4,8% en 2021) se déclarent être titulaires des marchés innovants de moins de 100 000€ hors taxes.

Les dispositifs fiscaux : la clef de voûte de la politique publique en faveur de l'innovation des entreprises

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), n°1 au classement des dispositifs les plus utilisés par les entreprises innovantes françaises

57,39 % (contre 52% en 2023) des entreprises ayant répondu au questionnaire en 2024 sont bénéficiaires du CIR. Il semble que le CIR soit plus difficile à obtenir qu'il y a quelques années (définition des activités de recherche plus stricte). Une entreprise qui s'est vue redressée lors d'un contrôle récent a moins envie de retenter une déclaration.

Cette édition 2024, dans la lignée des rapports précédents, montre que le niveau de connaissance du dispositif CIR est stable. Cependant, un frein reste prédominant : **le manque**

de temps et/ou de ressources humaines, qui explique pour 27,05% (contre 17,4% en 2023) des cas que les entreprises qui pourraient en bénéficier ne le font pas. Enfin, la peur du contrôle fiscal est toujours bien présente. Elle était en hausse de plus de 2 points entre les résultats de l'étude 2022 et 2023, elle augmente encore en 2024 (5,74% contre 5,07% en 2023).

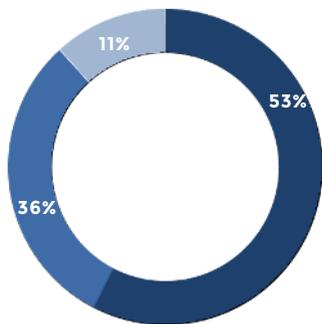
Le Crédit d'Impôt Innovation (CII) trouve chaque fois plus sa place en complément du CIR

S'agissant du CII, 65,36% (contre 63,4% en 2023) des répondants déclarent le connaître. **24,41% en bénéficient en parallèle du CIR (contre 16,5% en 2023)** et 3,94% en remplacement du CIR (contre 2,8% en 2023).

Le statut de jeune entreprise innovante : un impact significatif toujours appuyé

Parmi les 82,2% des entreprises qui connaissent le dispositif (contre 76,5% en 2023), 33,33% des répondants sont bénéficiaires du statut JEI (29,7% en 2023, 35,7% en 2022 et 36% en 2021).

Parmi ceux qui en bénéficient, **89,9% estiment que le dispositif a eu un impact significatif sur leur activité** (95,5% en 2023, 72% en 2022 et 81% en 2021). Ces chiffres confirment la pertinence de ce dispositif.



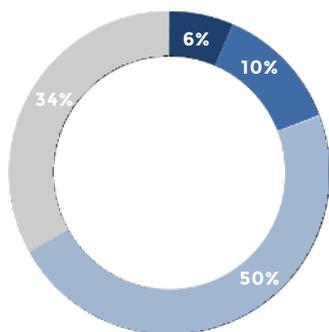
- Intensifier les moyens et dépenses de R&I
- Stabiliser les moyens et dépenses de R&I
- Réduire les moyens et dépenses de R&I

Plan de relance, financement et recherche collaborative : un recul continu du souhait d'investir depuis 4 ans

La nécessité du soutien de la puissance publique s'exprime à travers deux chiffres : 41,73% des répondants déclarent bénéficier d'un prêt garanti par l'État (contre 45% en 2023) et 64,14% des entreprises (contre 66,2% en 2023) indiquent avoir des projets d'investissement qui dans les 12 prochains mois pourraient nécessiter une aide du plan France 2030.

Par ailleurs, on note que **la majorité des répondants souhaite encore intensifier ses moyens et dépenses de R&I bien que ce chiffre soit en diminution continue depuis 2021 où ils étaient de 75% pour atteindre 52,94% en 2024.**

1. Intensifier : 52,94% (57,4% en 2023, 60% en 2022 et 75% en 2021)
2. Stabiliser : 36,47% (31,1% en 2023, 33% en 2022 et 19% en 2021)
3. Réduire : 10,59% (11,5% en 2023, 7% en 2022 et valeur nulle pour 2021)



- Publics
- Privés
- Les 2
- Aucun

Alors qu'elles étaient 52% à déclarer être à la recherche d'investisseurs en 2020 (53,4% en 2021, 56,4% en 2022 et 48,9% en 2023), **les entreprises innovantes sont 44,14% à être dans cette situation en 2024.** Nous sommes toujours sous la barre symbolique des 50%.

Enfin, lorsque l'on interroge les entreprises sur leurs souhaits de réaliser de la recherche collaborative, les réponses traduisent un recul général.

Pour réaliser de la recherche collaborative, sollicitez-vous des acteurs :

- Publics : 6,36% (6,6% en 2023, 10% en 2022)
- Privés : 9,75% (12,7% en 2023, 8% en 2022)
- Les deux : 50% (47,5% en 2023, 52% en 2022)
- Aucun : 33,9% (33,2% en 2023, 30% en 2022)

Proximité, pragmatisme et bon sens, 3 maîtres mots des entreprises pour simplifier et innover

En cours de discussion au Parlement, le projet de loi Pacte 2, de simplification de la vie économique cristallise des attentes importantes : seules 55% des entreprises interrogées sont satisfaites des mesures actuellement envisagées.

Désireuses de faire de la commande publique un instrument de la souveraineté pour l'économie française, les entreprises expriment le besoin impérieux de renforcer, dans les appels d'offre, les critères « hors prix » (exemples : innovation, durabilité, empreinte économique locale). Confrontées, à un contexte de trésorerie de plus en plus tendue, les entreprises souhaitent également une réévaluation des seuils de minimums d'avances pour l'exécution des marchés publics.

En matière d'innovation, les besoins d'accompagnement exprimés sont multiples : de l'accès à l'information relative aux dispositifs de soutien (plateforme numérique unique, accompagnement humain renforcé), au décaissement des aides (accélération du versement du CIR). Enfin, il est aussi souhaité quelques assouplissements en matière de réglementation afin d'accélérer et faciliter l'implantation de data centers sur le sol français.

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier les entrepreneurs innovants de France (startups, PME, ETI) d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire de cette étude sur l'innovation et de nous avoir fait part de leurs remarques.

Nous remercions tout particulièrement Antoine Armand, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ainsi que Clara Chappaz, secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, pour avoir rédigé les avant-propos de cette étude.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires qui ont très largement diffusé l'enquête dans leurs réseaux respectifs et ont permis son rayonnement : **l'Agence de l'innovation de défense, l'ANRT, APIDIM, ASTECH Paris Région, EDEN, le GICAN, Minalogic, la Direction des achats de l'État, NAE, NUMA Avocats, l'Ordre des experts comptables de la région Normandie, Polepharma, Le Réseau des Carnot, Seine Normandie Agglomération et Valians Avocats.**

Pour finir, nous remercions les équipes du **Comité Richelieu**, de **Sogedev by EPSA**, du **MEDEF** et de **HKM Concept** qui ont très activement contribué à l'élaboration de cette étude.



COMITÉ
RICHELIEU

sogedev
by epsa

Mouvement
des Entreprises
de France

En partenariat avec :



ANRT
ASSOCIATION NATIONALE
RECHERCHE TECHNOLOGIE



EDEN
DEFENSE SECURITY SMART CLOUDS

GICAN



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

NAE
NORMANDIE

NUMA
AVOCATS

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Normandie

Polepharma

Le Réseau
des Carnot

Seine
Normandie
AGGLOMÉRATION

Valians
avocats

Contacts



+33 6 44 23 53 99
www.comite-richelieu.org



+33 1 55 95 80 08
www.sogedev.com



+33 1 53 59 19 19
www.medef.com
www.innover-en-france.fr

